UNIVERSITÉ DE GENÈVE
DIVISION BÂTIMENTS, LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ

# ACQUISITION DE MOBILIER SPÉCIAL : MARCHE À SUIVRE

Ci-dessous, la marche à suivre, validée par la DIRH et la DIBAT, pour l'acquisition de mobilier spécial, type bureau assis-debout, réglable en hauteur, et/ou chaise ergonomique, dans le cadre de l'amélioration du poste de travail pour des raisons de santé.

- Contacter le service STEPS (steps@unige.ch) pour une visite de votre poste (analyse succincte), conseil personnalisé en fonction des besoins (ajustements, réaménagement) et de la configuration des lieux. STEPS spécifie au-à la collaborateur-trice que toute évaluation plus poussée effectuée par le Service de santé du personnel de l'Etat (SPE) doit passer par les responsables de secteur RH.
- Si nécessaire, un échange de mobilier (généralement plus adapté ou de meilleure qualité) est organisé via les agents d'équipement (mobilier-demenagement@unige.ch), sous réserve de disponibilité au dépôt. Voir procédure https://memento.unige.ch/doc/0173
- Pour l'acquisition de chaises de bureau, en fonction du type de prise en charge financière à convenir avec mobilier-demenagement@unige.ch , il est possible de tester les chaises du catalogue CCA (Centrale commune d'Achat), en prenant rendez-vous au préalable par email : faq-cca@etat.ge.ch
- Le service STEPS peut suggérer l'acquisition de moyens auxiliaires tels que tapis de souris, repose-pied, porte-documents, etc. ; ces derniers sont pris en charge par le service auquel est rattaché-e le-la collaborateur-trice.
- Si les douleurs persistent ou si le-la collaborateur-trice présente une pathologie particulière attestée par son médecin traitant, il-elle s'adresse à sa hiérarchie qui, à son tour, contacte la DIRH. Une demande formelle d'intervention du Service de santé du personnel de l'Etat (SPE) est alors effectuée pour évaluer plus précisément les besoins du-de la collaborateur-trice.
- Le SPE, à la suite de son évaluation ergonomique, communique son rapport à la DIRH, qui à son tour en informe le service STEPS. Si une amélioration du poste de travail par l'acquisition de mobilier spécial est expressément demandée par le SPE, spécifiant le type de mobilier à acheter, la procédure se poursuit. Un certificat du médecin traitant ne suffit pas.
- Après validation par un(e) responsable de secteur RH, la hiérarchie directe du-de la collaborateur-trice (avec l'aval de l'administrateur-trice le cas échéant) adresse la demande de mobilier spécial à mobilier-demenagement@unige.ch

Service de santé du personnel de l'Etat

https://ge.ch/etat-employeur/service-de-sante-personnel-de-letat

Le service de santé du personnel de l'Etat ou SPE est le service spécialisé pour la santé et la sécurité au travail dans l'administration cantonale. Il porte un regard d'expert sur l'adéquation entre la santé des personnes, leur activité et leur environnement de travail.

Contact : Tél. : 022 388 11 30 (lun-ven de 9h00 à 12h00) - evaluations.medicales-sspe@etat.ge.ch

*Doc. LOGIS - Version 2019*